

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

Service technique

Référence à rappeler :

Paris, le 16 novembre 1972

AD 18620

12418

N O T E

pour Messieurs les Directeurs  
des services d'archives des départements

O B J E T : Règlement pour le versement, le tri et la  
conservation des archives des services ex-  
térieurs de l'Office national des Forêts.  
Référence : Circulaire AD 72-2 du 26 juin 1972.

Par circulaire citée en référence, je vous ai transmis  
le texte du règlement pour le versement, le tri et la  
conservation aux Archives départementales des archives  
des services extérieurs de l'Office national des Forêts  
(ONF), daté du 16 juin 1972.

Vous trouverez ci-joint, pour compléter cette circu-  
laire le texte de l' "Annexe 4 " et de l' "Annexe 5 "   
au plan de classement des archives de l'ONF, intitulées  
respectivement "Les archives de l'Office national des  
Forêts" et " Les dossiers de personnel".

Ces documents viennent d'être diffusés par M. le  
directeur de l'ONF auprès de ses services.

Le "plan de classement des archives de l'ONF" auquel  
il est fait allusion est un assez volumineux fascicule  
de 61 feuillets mobiles, plus un répertoire alphabé-  
tique, que possèdent les services intéressés, et dont  
l'essentiel est repris dans le " tableau de versement  
et de tri" annexé à la circulaire du 26 juin 1972 citée  
en référence.

LE DIRECTEUR GENERAL DES ARCHIVES DE FRANCE

Guy DUBOSCQ